

# Les 50 ans de l'AVIVO

Autor(en): **G.N.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **29 (1999)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-827798>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Les 50 ans de l'AVIVO

**Pour fêter ce demi-siècle d'activité, l'association de défense des retraités mise sur la convivialité. Les 4 et 5 juin, les discours céderont le pas aux flonflons et à la java!**

**E**n 1948 naissait enfin la loi d'assurance vieillesse et survivants, après bien des attermolements. Mais ces premiers pas sont difficiles, la paperasserie inquiète souvent les personnes âgées, peu habituées à exercer leur droit. C'est alors que l'idée de créer une association d'aide aux plus démunis, aux personnes âgées, mais aussi aux invalides, aux veuves et aux orphelins voit le jour. Au lendemain de la guerre, la fragilité de ces classes sociales est patente. Le projet est généreux, dans une période où les services sociaux n'offraient pas encore les prestations d'aujourd'hui.

En 1949, ils étaient 180 membres, quarante ans plus tard, 19 000 personnes adhéraient à ce mouvement. Un retraité genevois sur trois fait partie de l'AVIVO. Se donner rendez-vous à l'AVIVO est devenu une tradition pour beaucoup d'entre eux. Qu'on ait besoin d'un renseignement à propos d'un loyer, des impôts, qu'on cherche à obtenir des

prestations complémentaires, l'adresse est la bonne. Mais l'association n'en reste pas là. L'un de ses buts fondamentaux est de lutter contre l'isolement des seniors. Alors, on va aussi à l'AVIVO pour se faire des amis, pour y partager un repas ou participer au carnotzet dansant du vendredi. Des courses pédestres, des tournois de pétanque, une chorale, des excursions: il y en a pour tous les goûts, des plus sportifs aux plus artistiques.

Pour ce cinquantenaire, qui coïncide avec l'année mondiale de la personne âgée, le président de l'AVIVO-Suisse, Fritz Kaeser, souhaite que ce soit «l'année de la solidarité entre les générations, entre les peuples ayant des identités, des ethnies et des sensibilités différentes».

G.N.

## Au menu de cet anniversaire

Les 4 et 5 juin, vous verrez et entendrez notamment:

L'Old School Band, les fifres et tambours du Conservatoire populaire de Genève, le Jazz Boulevard, le Rechette de Moutanna (cors des Alpes et lancer du drapeau, la chorale maison «Chantavivo»). Un grand bal populaire sera conduit par l'Orchestre Espresso. Pour le repas officiel du vendredi 4 juin, à 12 h, l'inscription est obligatoire (places limitées).

## OCPA

### L'OCPA c'est quoi?

L'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) est rattaché au Département de l'action sociale et de la santé, dont la présidence est assurée par le conseiller d'Etat Guy-Olivier Segond. Il est chargé de verser des prestations complémentaires fédérales et/ou cantonales aux personnes bénéficiant d'une rente AVS ou AI. L'OCPA verse également des allocations aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides.

Les prestations complémentaires ont pour but d'assurer aux personnes qui y ont droit un véritable minimum d'aide sociale. Elles s'ajoutent aux autres ressources de l'ayant droit, de manière à couvrir ses besoins vitaux. De plus, l'OCPA:

**Alloue des participations** ou des remboursements de frais médicaux non couverts par l'assurance maladie.

**Accorde un abonnement** annuel des transports publics genevois (TPG) aux bénéficiaires de prestations mensuelles régulières, abonnement donnant droit à la libre circulation sur l'ensemble du réseau.

**Verse des prestations** financières d'assistance, exerce un contrôle administratif et financier des établissements pour personnes âgées, fixe le prix de pension et verse la subvention cantonale aux établissements.

**Assure l'information** au public concernant entre autres les structures d'accueil et les logements réservés aux personnes âgées.

En 1999, Année mondiale de la personne âgée, de nombreuses manifestations sont organisées. L'OCPA sera présente le dimanche 27 juin à Carouge, place de Sardaigne, dès 11 h, lors de la journée organisée pour les aînés par le Cartel des sociétés carougeoises.

**Renseignements: OCPA, case postale 378, 1211 Genève 29, tél. 022/ 849 77 41.**



*La musique folklorique sera de la fête pour les 50 ans de l'AVIVO*